

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 octobre 2004
(convocation du 5 octobre 2004)

Aujourd'hui Mardi Dix-Neuf Octobre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANDEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BOCCIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. HOURCQ Robert
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique
M. BREILLAT Jacques à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
Mme. CASTANET Anne à M. CASTEL Lucien
M. CAZENAVE Charles à M. SIMON Patrick (jusqu'à 10 H 30)
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
Mme. DELAUNAY Michèle à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZABONNE Didier
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. PUJO Colette
M. DUTIL Silvère à M. JAULT Daniel
Mme. FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. ISTE Michèle à M. BROQUA Michel
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. POIGNONEC Michel
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LOTHaire Pierre à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. VALADE Jacques à M. DUCASSOU Dominique
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

BEGLES - Création d'un transport en commun en site propre (entre le boulevard J.J. Bosc et la rue Delphin Loche) - Mise en compatibilité du plan d'occupation des sols.

Monsieur MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération 2002/0978 du 20 décembre 2002, la Communauté urbaine de Bordeaux décidait de requérir de Monsieur le Préfet, la Déclaration d'utilité publique pour la réalisation d'un projet de couloir de transport en commun en site propre, entre le boulevard J.J. Bosc et la rue Delphin Loche, sur la Commune de Bègles. Or, ce projet ne figure pas en emplacement réservé au Plan d'Occupation des Sols.

Il est donc nécessaire de mettre le P.O.S. en compatibilité avec l'opération de voirie.

La réunion ayant pour objet l'examen conjoint des personnes publiques sur la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols, s'est déroulée le 31 Octobre 2003.

Le Commissaire Enquêteur en émettant un avis favorable en conclusion de son rapport, confirme que l'enquête publique qui s'est déroulée du 05 janvier au 6 février 2004, n'a pas remis en cause l'utilité publique de ce projet de voirie.

En application des articles L 123-16 et R 123-23 du Code de l'Urbanisme, M. le Préfet soumet à l'avis de notre Conseil de Communauté un dossier de mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols avec les modifications suivantes :

1) – sur les documents graphiques (planches 40 et 45 du POS)

■ Emplacement réservé d'infrastructure :

- création d'un emplacement réservé de voirie pour une voie nouvelle entre le Boulevard J.J. Bosc et la rue Marc Sangnier (emprise 10 mètres),
- création d'un emplacement réservé de voirie pour l'élargissement de la rue Ambroise Croizat (emprise de 19 mètres à 24 mètres),
- création d'un emplacement réservé de voirie pour l'élargissement de la rue Louis Eloi (emprise variable de 19 à 26 mètres).

■ Emplacement réservé de superstructure :

- création d'un emplacement réservé pour l'aménagement d'une aire de stationnement le long de la rue A. Croizat (superficie de 380 m²),
- création d'un emplacement réservé pour l'aménagement d'un parc de rabattement à l'intersection des rues L. Eloi et D. Loche (superficie de 1600 m²).

2 – sur la liste des emplacements réservés

■ Emplacement réservé d'infrastructure :

- création d'une opération tertiaire

- création d'une voie nouvelle entre le boulevard J.J. Bosc et la rue Delphin Loche (emprise 10 m) maîtrise d'ouvrage CUB.

- création d'une opération tertiaire

- élargissement de la rue Ambroise Croizat (emprise de 19 m à 24 m) maîtrise d'ouvrage CUB.

- création d'une opération tertiaire

- élargissement de la rue Louis Eloi (emprise variable de 19 m à 26 m) maîtrise d'ouvrage CUB.

■ Emplacement réservé de superstructure :

- création de l'opération

- aire de stationnement rue A. Croizat (superficie 380 m²) maîtrise d'ouvrage CUB.

- création de l'opération

- Parc de rabattement rue L. Eloi (superficie 1600 m²) maîtrise d'ouvrage CUB.

3) – Sur les servitudes du P.O.S.

La rue Marc Sangnier, la rue Ambroise Croizat et la rue Louis Eloi font également l'objet d'une servitude d'alignement (EL7) au titre des plans d'alignement approuvés le 22 octobre 1948.

Les nouvelles caractéristiques de ces voiries avec notamment une sur largeur d'emprise destinée à la création d'un couloir pour le Transport en Commun en Site Propre rendent les plans d'alignement approuvés inadaptés.

La servitude d'alignement figurant dans les principales servitudes du POS sera donc abandonnée.

Nous vous demandons, en conséquence, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir émettre un avis favorable sur les documents suivants présentés par Monsieur le Préfet, conformément aux dispositions des articles L 123-16 et R 123-23 du Code de l'Urbanisme, à savoir :

- le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du dossier de mise en compatibilité du P.O.S.,
- le rapport du Commissaire enquêteur et de ses conclusions,
- le dossier de mise en compatibilité du P.O.S.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et apparenté ne participe pas au vote
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 octobre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
18 NOVEMBRE 2004

M. SERGE LAMAISON

